FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

DÉCISION n°FranceAgriMer/SG/2018/09 relative aux délégations de signature des agents du Secrétariat général

La directrice générale de FranceAgriMer,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 6 avril 2017 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision n° FranceAgriMer/SG/2018/02 modifiée du 21 février 2018 portant délégation de signature à certains agents du Secrétariat général,

DÉCIDE :

Article 1 :

L'article 1er de la décision FranceAgriMer/SG/2018/02 modifiée susvisée est supprimé et remplacé par les dispositions suivantes :

« En cas d'absence ou empêchement de Madame Isabelle CENZATO, secrétaire générale, délégation de signature est donnée à Monsieur Marc CASTAINGS et à Monsieur Jean-François KUNTGEN, secrétaires généraux adjoints, pour tous les actes relevant des attributions du Secrétariat général et, en matière financière, pour :

- tous les actes relatifs au fonctionnement du Secrétariat général pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €. »

Article 2 :

Cette décision prend effet au lendemain de sa publication.

Fait à Montreuil, le 27 août 2018

Christine AVELIN

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil cedex
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30
www.franceagrimer.fr